

interparfums

Attribution gratuite d'actions 1 action nouvelle pour 10 actions détenues

Pour la 12^e année consécutive, Interparfums va procéder à une nouvelle attribution gratuite d'actions au profit de ses actionnaires.

Conformément à la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale du 29 avril 2011, le Conseil d'Administration de la société a décidé, dans sa séance du 29 mai 2012, d'augmenter le capital social par incorporation des réserves et émission de nouvelles actions, qui seront attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes détenues.

Les opérations d'attribution débiteront le lundi 18 juin 2012 et concerneront toutes les actions détenues à la clôture de la bourse du jeudi 14 juin 2012. Tout actionnaire ayant acquis des actions avant cette date bénéficiera de cette attribution d'actions.

Les actions nouvelles seront délivrées à compter du 28 juin 2012 et seront immédiatement assimilables aux actions anciennes.

Les droits formant rompus ne seront pas négociables.

Les actions correspondant aux droits formant rompus seront vendues sur le marché, les frais de négociation étant pris en charge par la société Interparfums. Les sommes provenant de cette vente seront allouées aux titulaires des droits à compter du 10 juillet 2012, ou au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées.

Les opérations seront centralisées par la société Caceis.

Paris, le 6 juin 2012

Nota : la notice afférente à cette attribution gratuite d'actions nouvelles a été publiée au BALO n°65 en date du 30 mai 2012.

Informations actionnaires



Contact Interparfums

Philippe Santi au 01 53 77 00 00
psanti@interparfums.fr

www.interparfums.fr

Codes : Reuters IPAR.PA, Bloomberg ITP, ISIN FR0004024222-ITP Indice : CAC Mid & Small

